



**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
HAUTE MAURIENNE VANOISE**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 9 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 octobre à 18h30, le Conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni à la mairie de Val-Cenis Termignon sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BUTTARD, Vice-président.

La convocation a été envoyée en date du 3 octobre 2024.

<b>Prénom Nom</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>	<b>A donné pouvoir à</b>
Elisabeth BLANC		X	
Natacha BRENIER	X		
Jean-Marc BUTTARD	X		
François CAMBERLIN		X	
Humberto FERNANDES	X		
Hervé GOMES-LEAL	X		
Cosimo LOTESORIERE		X	
Jocelyne MARGUERON	X		
Denise MELOT	X		
Jacqueline MENARD		X	Jocelyne MARGUERON
Daniel PERSONNAZ		X	Denise MELOT
Jean-François PIAT	X		
Jean-Claude RAFFIN	X		
Maryvonne ROBIN	X		
Fabienne SACCHI		X	
Christian SIMON	X		
Thierry SOULIER	X		

Le quorum ayant été atteint, Monsieur le Vice-président ouvre la séance et propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

**1 – FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**❖ Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur le Président de séance rappelle qu'au début de chaque séance, le Conseil d'administration nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le président peut adjoindre à ce secrétaire un auxiliaire pris en dehors de l'assemblée, qui assiste aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le président pour la vérification du quorum et celle de la validité des pouvoirs, de la constatation des votes et du bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de la séance. Monsieur le Vice-président propose de procéder par ordre alphabétique pour la désignation du secrétaire de séance et propose de nommer Monsieur Hervé GOMES-LEAL.

**Le Conseil d'administration,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- Désigne Monsieur Hervé GOMES-LEAL en qualité de secrétaire de la séance du Conseil d'administration du 9 octobre 2024.

## ❖ **Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 20 juin 2024**

Monsieur le Vice-président invite l'assemblée à délibérer afin d'adopter le compte-rendu de la séance du Conseil d'administration du 20 juin 2024.

**Le Conseil d'administration,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve** le compte-rendu de la séance du Conseil d'administration du 20 juin 2024.

## **2 – STRATEGIE - DEVELOPPEMENT**

### ❖ **Points d'information sur les activités et actualités des services**

- **ACTION COLLECTIVE « FETONS LE SPORT » du 24/09 au 02/10 + Sortie Familles Lausanne 16/11**



Bonne fréquentation des activités proposées :  
*550 personnes par exemple l'après-midi du samedi 28 septembre.*  
*Ateliers proposés complets*  
*Spectacles : Modane 80/90 personnes – 65/70 personnes Lanslebourg*

Partenariat entre structures participantes très positif.  
 Participation d'associations du territoire : retours positifs.  
 Communication à améliorer toutefois.

Sortie Familles Lausanne le 16/11 : inscriptions à la Maison cantonale à partir du 10 octobre.

- **CUISINE CENTRALE**

### **Travaux**

Montant estimatif final des travaux : 165 000 € HT

Subventions attendues :

<b>PARTENAIRES</b>	<b>MONTANT €</b>	<b>%</b>
<b>ETAT / FAST</b>	49 590.00	30%
<b>DEPARTEMENT SAVOIE / ACCOMPAGNEMENT LYON TURIN</b>	49 590.00	30%

Une Décision Modificative n°2 sera à voter en décembre en lien.

Equipements appréciés par les équipes.

Travail facilité.

Finalisation des travaux sur l'automne avec des travaux d'adaptation de dernière minute : puissance électrique, ...

### - **Programme Lait et Fruits à l'école**

Possibilité d'adhérer à un programme européen permettant de bénéficier de subvention au regard des volumes de produits labellisés distribués dans les cantines.

Conditions de distribution des produits assez restrictives (fruits et légumes bruts) mais à étudier car pouvant toutefois être intéressant financièrement pour favoriser l'approvisionnement et la distribution de produits labellisés en lien avec les objectifs de la loi EGALIM.

Agrément à demander par la cuisine centrale.

**Le Conseil d'administration** donne un avis favorable à l'adhésion à ce programme permettant de bénéficier de financements pour l'approvisionnement de la cuisine.

Par ailleurs, des partenariats avec la Coopérative laitière HVM doivent être développés.

## - Programme d'accompagnement proposé par ADABio (réseau de l'agriculture bio Isère/Ain/Savoie, Haute-Savoie)

Dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation 2024 (PNA) dont l'ADABio est co-lauréate, un appel à manifestation d'intérêt a été diffusé pour bénéficier d'un double accompagnement :

- 1 accompagnement de l'équipe de cuisine, pour un changement dans les assiettes : diagnostic, feuille de route et mise en place des premières actions
- Des animations auprès des élèves de classes de cycle 3 : 1 séance à la ferme avec l'ADABio, 2 séances en classe animées par l'ADABio et 3 séances données clé-en-main à l'enseignant. Thèmes : la saisonnalité, le parcours des aliments, l'équilibre alimentaire, la biodiversité et les auxiliaires de culture, Découvrir les principes de l'agriculture biologique, ...

Modalités :

- Budget : le Programme national prend en charge 70% de l'action, ce qui laisse un reste à charge de 4 320 € TTC, tout compris.
- Durée : 2024 - juin 2025

Public cible : enfants, personnels de cantine

Avant de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt (date butoir 10 octobre) et de solliciter les écoles, **le Conseil d'administration** est invité à émettre son avis car le programme engage financièrement le CIAS HMV.

Il est convenu par **le Conseil d'administration** que d'autres actions pouvaient déjà être engagées et étudiées en lien avec le milieu agricole local pour favoriser l'approvisionnement en circuits courts, locaux, produits d'appellation, .... Les écoles sont par ailleurs déjà largement mobilisées sur d'autres thématiques. Dans ces conditions, décision de ne pas répondre à cet appel à manifestation d'intérêt.

Des données concernant le volume et la répartition des produits travaillés au sein de la cuisine centrale et répondant aux critères de la loi EGALIM seront à présenter lors d'une prochaine séance, en lien avec ces 2 programmes d'accompagnement évoqués.

### • RESIDENCE AUTONOMIE

Concernant les tarifs Résidence 2025, il est précisé que ceux-ci seront votés au CA de décembre 2024.

Un projet de budget prévisionnel 2025 doit être toutefois transmis au Département de la Savoie, autorité de tarification pour le 30/10.

Le vote du BP définitif par le Conseil d'administration sera en mars 2025 avec les autres BP.

Point Fréquentation actuelle de la résidence :

- 48 résidents en intégrant les entrées en octobre/novembre +1 accueil temporaire
- 6 logements à rénover avant toute remise en location
- 2 logements loués à des personnes extérieures (hors autorité de tarification Département de la Savoie)

Des données concernant les résidents (âge, degré d'autonomie, profil, ...) seront présentées lors du prochain Conseil d'administration de décembre à l'occasion du vote des tarifs.

Monsieur Humberto FERNANDES fait part d'une recherche de logement pour un couple de médecins pour cet hiver. Un logement extérieur se libérant fin octobre, la demande pourra être étudiée en fonction de l'état du logement et des travaux éventuels nécessaires avant une remise en location.

### • ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER

10 ans de l'accueil de jour en 2024.

Demande de François CHEMIN, Maire de la commune de Fourneaux, pour organiser petite communication/manifestation à cette occasion.

Contact en cours avec l'association France Alzheimer Savoie pour voir si action déjà prévue de leur côté.

**Le conseil d'administration** donne un avis favorable pour organiser une petite opération de communication dans le cadre de l'anniversaire de l'Accueil de Jour d'ici fin 2024. La date et le format est à définir en partenariat avec France Alzheimer.

### • ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

Le dispositif est lancé sur les différentes écoles identifiées à ce jour. A confirmer sur Lanslebourg/Lanslevillard car pas d'inscrits à ce jour.

## Modane

Nombre bénévoles	Nombres enfants	Planning des séances	Locaux utilisés
8 bénévoles	19 enfants inscrits	Lundis, mardis, jeudis : 16h30-18h Mercredi : 11h-12h + 14h-16h (projet pédagogique autour des métiers)  Séances débutées le 24 septembre.  Des séances seront prévues lors des vacances scolaires.	ECAL Salles 3&4 + multi activité

## Fourneaux

Nombre bénévoles	Nombres enfants inscrits	Planning des séances	Locaux utilisés
1 bénévole (pas sûre de pouvoir faire l'ensemble de l'année – en cours recherche emploi)  <i>Actuellement des bénévoles de Modane + Isabelle viennent compléter l'équipe de Fourneaux afin que l'accompagnement puisse débuter. Ce fonctionnement sera temporaire (jusque vacances de Noël) dans l'attente de trouver des bénévoles pour Fourneaux.</i>	7 enfants inscrits  12 enfants identifiés par les maitresses comme ayant besoin de cet accompagnement	Mercredis 9h-11h (planning permettant à Isabelle + bénévoles de Modane d'intervenir)  Si bénévoles sur Fourneaux ce planning évoluera.  Séances débutées le 2 octobre.  Séances projet pédagogique proposées plus tard.	Ecole Fourneaux – Salle BCD

## Bramans-Sollières

Nombre bénévoles	Nombres enfants inscrits	Planning des séances	Locaux utilisés
5 bénévoles	4 enfants inscrits  8 enfants étaient identifiés par les maitresses comme ayant besoin de cet accompagnement  1 refus parents car aide importante à côté (orthophoniste...)	Lundis et jeudis de 16h30 à 18h  Séances projet pédagogique proposées plus tard.  Séances débutées le 3 octobre.	Salle ancienne Fromagerie (Bramans)  Salle rdc mairie (Sollières)  Selon le nombre d'enfants seule la salle de la mairie de Sollières sera utilisée.

## Lanslebourg-Lanslevillard

Nombre bénévoles	Nombres enfants Inscrits	Planning des séances	Locaux utilisés
4 bénévoles	<p>Pas de retours/inscrits à ce jour</p> <p>Point avec les institutrices prévu pour échanger et réévaluer les besoins et raisons de cette absence d'inscription</p> <p>12 enfants étaient identifiés par les maitresses comme ayant besoin de cet accompagnement</p>	<p>Mardis et jeudis de 16h30 à 18h</p> <p>Séances projet pédagogique proposées plus tard.</p> <p>Les séances débuteront le 10 octobre.</p>	<p>Salle Saint Sébastien (Lanslevillard)</p> <p>Salle paroissiale (Lanslebourg)</p> <p>Selon le nombre d'enfants seule la salle paroissiale sera utilisée.</p>

### Formation PSC1 pour les bénévoles de Modane

- Lundi 7 octobre (9 inscrits) à Modane (ECAL)

### Formation Base Accompagnement à la scolarité (CREFE)

- Vendredi 15 novembre à Termignon (10 inscrits = nouveaux bénévoles)

### Formation accompagnement des enfants « DYS » faite par Isabelle Albriet

- Mardi 24 septembre pour les bénévoles de Fourneaux & Modane.
- Lundi 7 octobre pour les bénévoles de Val-Cenis.

Des conventions ont été établies avec les communes pour les mises à disposition gratuites de salles + une salle mise à disposition par diocèse (Lanslebourg).

## • ENFANCE JEUNESSE

### Accueils périscolaires Enfance

Rappel des listes d'attente Périscolaire Enfance (Midis) sur quelques sites. Un courrier explicatif a été transmis aux familles expliquant les raisons et conditions d'inscriptions.

Les contraintes d'accueil sont multiples et liées aux locaux (effectifs commission de sécurité, effectifs moins de 6 ans validés par la PMI qui a re-visité tous les sites) et aux difficultés de recrutement de personnel encadrant.

### Rappel des capacités globales sur les sites périscolaires Midis

SITE MIDI	CAPACITES MAX	LISTE ATTENTE moyenne/jour au 01/10
FOURNEAUX	34	
MODANE	35 maternelles +42 primaires	Entre 1 et 7
AVRIEUX	48	1 (car places maternelles limitées à 20 - avis PMI)
AUSOIS	34	
SOLLIERES CANTINE + FOYER	54	1 à 2
LANSLEBOURG	30	
LANSLEVILLARD	24	
BESSANS	20	
BONNEVAL SUR ARC	17	

In fine, par rapport aux listes initiales, les listes d'attente sont réduites car le service assure un suivi quotidien des absences/malades et des attentes. Le service réorganise également les fonctionnements et effectue des adaptations chaque semaine pour accueillir le maximum d'enfants chaque jour.

Monsieur Jean-Claude RAFFIN alerte sur l'arrivée de saisonniers sur Modane cet hiver au regard des listes d'attente déjà présentes. Un suivi particulier devra être assuré pour évaluer les besoins et possibilités d'adaptation (recrutement complémentaire, ...).

Il est donc effectivement rappelé les perspectives complexes pour cet hiver sur certains sites au regard des recrutements encore en cours.

## Accueils Mercredis Enfance

Pour donner suite à l'ouverture d'un 2<sup>ème</sup> site Mercredis depuis la rentrée scolaire, au regard des effectifs importants l'an dernier, une analyse régulière de la fréquentation sera effectuée :

A ce jour depuis début septembre :

SITE	CAPACITES MAX	FREQUENTATION MOYENNE AUTOMNE
MODANE	28 - 3/11 ans	Entre 15 et 20
VC SOLLIERES	16 - 3/5 ans	Entre 5 et 8

Peu d'enfants de 6/11 ans du secteur haut se rendent sur l'accueil de Modane (un transport est proposé). La faible fréquentation du groupe de 3/5 ans sur Sollières est à suivre et analyser.

## Recrutements en cours – à ce jour :

- 1 poste Animateur Ressources logistique à compter de début novembre
- 1 poste Animateur 35h
- 1 poste d'agent de service à Val Cenis Lanslevillard dès que possible
- 1 poste d'agent de service à Bonneval du 01/12 à juillet 25
- 1 agent de service sur Aussois à compter de cet hiver (remplacement congé maternité)

La diffusion des offres et le relais au niveau des communes est capitale.

## Jeunesse

Arrivée d'un animateur-directeur à temps plein fin novembre : organisation et accueils facilités.

## INVITATION DES ELUS SUR LES SITES DE CANTINE ENFANCE

Les membres du Conseil d'administration sont invités à venir manger sur les sites de cantine sur les JEUDIS ou VENDREDIS au choix – en compagnie du coordinateur de secteur et du référent de site pour voir le fonctionnement opérationnel.

A partir du 12 novembre, selon disponibilité et aux choix des élus.

Inscription préalable auprès de Caroline GROS [c.gros@cchmv.fr](mailto:c.gros@cchmv.fr) au plus tard avant le lundi 9h de la semaine précédant le jour souhaité

Pour la commande des repas (sauf Aussois et Fourneaux : repas à apporter car pas de repas commandés) et l'organisation d'un planning entre les différents sites pour s'assurer de la présence des coordinateurs.

Un mail spécifique sera envoyé à tous les membres du Conseil d'administration en ce sens.

## • REFLEXIONS AUTOUR DE LA COMPETENTE PETITE ENFANCE

Un rappel est effectué sur l'organisation d'une « **Conférence / Rencontre** » **autour de la Petite Enfance sur le territoire – 28 NOVEMBRE 2024 – 18h00 à Termignon.**

A destination de :

- Communes
- Représentants et professionnels des structures d'accueil : publiques, privées
- CAF et Département de la Savoie



### LES SERVICES A LA PETITE ENFANCE EN HAUTE MAURIENNE VANOISE

Une date à retenir :

**JEUDI 28 NOVEMBRE 2024  
à 18H00  
à Val Cenis Termignon**



Pour se rencontrer : Élu(e)s, responsables et professionnel(le)s de structures et de services petite enfance de Haute Maurienne Vanoise,

Pour connaître les services et besoins existants sur le territoire, échanger sur les problématiques des structures et des familles, ...**et partager ENSEMBLE** nos idées pour construire l'avenir de ces services en lien avec la dynamique et l'attractivité de la Haute Maurienne Vanoise.



Une invitation vous sera transmise début novembre avec le programme détaillé de cette rencontre proposé par le Centre Intercommunal d'Action Sociale Haute Maurienne Vanoise et la CAF de la Savoie.

Une invitation avec ordre du jour sera transmise début novembre.

*Au niveau national*, le législateur impose aux communes à compter de 2025 la mise en œuvre d'un service public local de la Petite Enfance autour de 4 compétences : 2 obligatoires pour les communes de HMV au regard de leur population  
Quelle mise en œuvre en HMV ?

*Au niveau local* : les communes de Modane et Val Cenis ont évoqué en bureau et conseil CCHMV leurs questionnements autour de la gestion et de l'évolution de leurs structures Petite Enfance.

Demande récente de la commune de Modane sur l'évolution du Relais Petite Enfance et Lieu Accueil Enfance Parents en lien avec un prochain départ à la retraite.

+ Manque de connaissance partagée et globale de l'organisation de l'offre d'accueil et de services Petite Enfance.

Dans le cadre de cette rencontre, proposition faite pour engager une réflexion coordonnée sur la Petite Enfance et partager collectivement autour de cette thématique à l'échelle du territoire.

### **3 – ADMINISTRATION GENERALE**

#### **❖ Affaires juridiques**

##### **• Résidence autonomie Pré Soleil**

##### **- Approbation du règlement intérieur à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024**

Monsieur Jean-Marc BUTTARD, Vice-président, présente à l'assemblée le projet de nouveau règlement intérieur de la résidence autonomie exploitée par le CIAS HMV.

Ce projet permet de modifier et préciser certains points de fonctionnement de l'établissement dans l'objectif notamment d'améliorer l'attractivité de la résidence, favoriser le maintien de l'autonomie des résidents et faciliter ainsi la venue de nouveaux résidents.

Monsieur le Vice-président précise que ce nouveau règlement, présenté en amont au Conseil de la Vie Sociale de la résidence, s'appliquerait à compter du 1er novembre 2024.

##### **Le Conseil d'administration,**

**Vu** le projet de règlement intérieur,

**Vu** l'exposé de Monsieur le Vice-président,

##### **Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Adopte** le projet de règlement intérieur relatif au fonctionnement de la résidence autonomie Pré Soleil à compter du 1er novembre 2024.

##### **• Contractualisation relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré**

Monsieur Jean-Marc BUTTARD, Vice-Président, rappelle la loi n° 2024-475 du 27 mai 2024 visant la prise en charge par l'État de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap durant le temps de pause méridienne. L'État est désormais compétent depuis la rentrée scolaire 2024 pour prendre en charge financièrement les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) qui interviennent pendant le temps de pause méridienne.

Dans ce cadre, le CIAS HMV étant compétent pour l'organisation des accueils périscolaires sur le temps méridien, une contractualisation doit être établie entre l'Etat, employeur et financeur et le CIAS HMV afin de préciser et encadrer les modalités d'intervention des accompagnants au sein des accueils gérés par le CIAS.

##### **Le Conseil d'administration,**

**Vu** l'exposé de Monsieur le Vice-président,

##### **Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Valide** le projet de contractualisation relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré ;
- **Autorise** le Président à signer tout document à venir concernant l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré.

#### **❖ Finances**

##### **• Sortie Familles 16 novembre 2024 - Musée des Jeux Olympiques de Lausanne**

##### **- Grille tarifaire**

Monsieur Jean-Marc BUTTARD, Vice-président, expose à l'assemblée le projet d'organisation d'une Sortie Familles à la journée à Lausanne au Musée des Jeux Olympiques le samedi 16 novembre 2024. Cette sortie s'inscrit dans les objectifs au titre du Contrat Territorial Jeunesse 2023/2027 et de la Convention Territoriale Globale CAF 2023/2026 :

## **Objectifs : Accompagner et faciliter les parcours sur le territoire**

### **Faciliter les parcours et l'installation des familles et des jeunes sur le territoire**

Organisation de temps forts, intégrateurs, familiaux, intergénérationnels et favorisant les échanges et les rencontres.

Les sorties Familles peuvent bénéficier de financements de la part de la CAF à hauteur de 50% du coût de la sortie (plafonné à 14 €/participant payant). Le coût pour les familles doit être modulé selon le quotient familial.

La proposition formulée pour la grille tarifaire est la suivante :

Application taux d'effort selon le principe de la grille tarifaire actuelle Enfance Jeunesse.

Rappel principe retenu en 2023 pour les sorties familles : le CIAS HMV prend en charge 50% du coût par personne restant à charge, subventions CAF déduites

- Taux d'effort = 1.47% : Calcul selon Coût 2024 restant à charge par participant subvention CAF déduite

Tarif proposé pour 2024 = Quotient Familial du participant \* taux d'effort de 1.47%

Tarif plancher = 6 €

Tarif plafond = 29 €

### **Le Conseil d'administration,**

**Vu** l'exposé de Monsieur le Vice-président,

#### **Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Valide** la grille tarifaire Sortie Familles 16 novembre 2024 - Musée des Jeux Olympiques de Lausanne ;

**Précise** que ce tarif s'appliquera, pour les jeunes participants inscrits et encadrés dans le cadre de l'accueil de loisirs Jeunesse sur cette journée, en sus de l'adhésion annuelle.

#### ❖ **Ressources humaines**

- **Création d'emplois non permanents à temps complet et non complet**
- **Pôle Personnes âgées**
- **Pôle Enfance Jeunesse**
  - **Accroissement temporaire d'activité**

Monsieur Jean-Marc BUTTARD, Vice-président, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services du CIAS HMV.

### **Le Conseil d'administration,**

**Vu** le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité dans le cadre du renforcement des Pôles Personnes âgées et Enfance Jeunesse ;

#### **Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- ✓ **Décide** de la création des emplois non permanents à temps complet et non complet suivants pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité :

#### **Pôle Personnes âgées**

- 1 agent de service au grade d'adjoint technique, catégorie C, à temps non complet 25/35è du 15/10/2024 au 14/10/2025
- 1 agent de service au grade d'adjoint technique, catégorie C, à temps complet 35/35è à compter du 06/01/2025 au 05/01/2026

#### **Pôle Enfance Jeunesse**

- 3 animateurs au grade d'adjoint d'animation, catégorie C, à temps non complet 7/35è du 01/11/2024 au 04/07/2025
- 1 animateur au grade d'adjoint d'animation, catégorie C, à temps complet 17,50/35è du 01/11/2024 au 31/08/2025

- 1 animateur au grade d'adjoint d'animation, catégorie C, à temps complet 35/35è du 25/11/2024 au 24/11/2025
- 1 agent de service au grade d'adjoint technique, catégorie C, à temps non complet 12,30/35è du 01/12/2024 au 04/07/2025
- 1 animateur ressources au grade d'adjoint d'animation, catégorie C, à temps complet 35/35è du 01/11/2024 au 31/10/2025
- 2 animateurs au grade d'adjoint d'animation, catégorie C, à temps complet 35/35è du 01/11/2024 au 31/08/2025
- 1 agent de service au grade d'adjoint technique, catégorie C, à temps non complet 25/35è du 04/11/2024 au 29/11/2024

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrats à durée déterminée.

Les agents devront justifier d'une formation dans le domaine d'activité et d'une expérience professionnelle réussie dans un profil de poste similaire.

- **Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sont inscrits au budget principal du CIAS HMV aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- **Précise** que la rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement correspondant selon leur niveau de formation et leur expérience ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer les contrats de travail afférents.

Fait à Modane, le 16 octobre 2024.

Le Président  
C.SIMON



